

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "Insertion des Jeunes de 18 à 25 ans Bénéficiaires du RSA" : convention
liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Unis Cité Méditerranée**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Unis Cité Méditerranée.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association Unis cité Méditerranée propose l'action « Insertion des Jeunes de 18 à 25 ans Bénéficiaires du RSA » pour 62 jeunes âgés de 18 à 25 ans dont 25 bénéficiaires du RSA (BRSA) ou éligibles au RSA durant la période de réalisation de l'action sur le territoire du département.

Cette mobilisation des jeunes en difficulté d'insertion, issus de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'étude, se concrétise par un programme d'accompagnement personnalisé et adapté dans le cadre du service civique notamment par l'accomplissement d'une ou plusieurs missions d'intérêt général, au sein d'une structure associative ou d'une collectivité territoriale. En effet, l'action offre la possibilité au public cible de s'engager dans le cadre d'un service civique à temps plein et en équipe sur des missions d'utilité sociale en réponse à des besoins sociaux prioritaires (handicap, solidarité intergénérationnelle, prévention des incivilités en milieu scolaire). Les jeunes développent ainsi de nouvelles compétences (savoir être et savoir-faire), rencontrent des entreprises, définissent un projet professionnel et se confrontent ainsi au cadre professionnel.

Cette action de remobilisation constitue un réel tremplin vers une insertion socio-professionnelle.

Le programme d'accompagnement général est construit autour de 3 axes majeurs :

- la formation citoyenne et civique ;
- l'accompagnement aux projets d'avenir ;
- la découverte du monde de l'entreprise.

Des modules de formation complètent le parcours d'accompagnement du participant :

- 1) bilan personnel et connaissance de soi
- 2) valorisation du service civique dans son projet personnel
- 3) valorisation du service civique en direction de volontaires en difficulté avec un travail axé sur les freins en lien avec un conseiller d'information et d'orientation.

Par ailleurs, des entretiens individuels ponctuent les missions de volontariat. En effet, un accompagnement individualisé et renforcé est prévu au sein de l'action.

Le programme « Jeunes et Entreprises autrement » permet la mise en lien des jeunes volontaires avec les entreprises du bassin méditerranéen afin d'améliorer leur connaissance du monde du travail. Enfin chaque engagé est tenu de passer le PSC1 (Prévention Secours Civiques de Niveau 1) durant son service civique. Cette formation est dispensée et assurée par les Unions Départementales des Sapeurs Pompiers.

Les volontaires reçoivent une bourse mensuelle à hauteur de 570,00€ Ils bénéficient d'une couverture sociale et de la prise en compte du temps de service dans le calcul de leur retraite.

Objectifs qualitatifs de l'action :

- Réaliser des missions d'intérêt général en équipe avec d'autres jeunes de profil différent ;
- Identifier et valoriser les compétences acquises tout au long du service civique ;
- Bénéficier d'un encadrement et tutorat individualisé ;
- Découvrir de nouveaux secteurs d'activité,
- Définir un projet professionnel ;
- Rencontrer un réseau de partenaires ;
- Participer aux « tremplins » programme de simulation d'entretiens d'embauche ;
- Bénéficier d'un programme de Formation Civique et Citoyenne.

Objectifs quantitatifs de l'action :

- 100% des volontaires doivent avoir acquis une meilleure connaissance de l'entreprise au terme de leur volontariat ;
- 80% des volontaires doivent pouvoir définir et mettre en œuvre un projet professionnel à l'issue de l'action.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

bilan final de l'action 2016

- 62 jeunes mobilisés en service civique dont 32 jeunes BRSA ;

Il est attesté des résultats suivants :

- 1 CDI ;
- 3 CDD à temps plein > à 6 mois ;
- 3 CDD > à 6 mois ;
- 5 contrats aidés ;
- 1 CDD dans une entreprise d'insertion ;
- 1 engagement militaire ;
- 11 entrées en formation ;

- 2 poursuites en parcours d'insertion socio-professionnelle ;
- 5 sorties avec projet indéfini.

bilan intermédiaire de l'action 2017 couvrant la période du 01/11/2016 au 23/06/2017 :

- 62 jeunes mobilisés en service civique dont 25 jeunes BRSA ;

Il est attesté des résultats suivants :

- 2 CDD à temps plein > à 6 mois ;
- 2 orientations vers un accompagnement professionnel ;
- 1 entrée en formation professionnalisante ;
- 4 entrées en formation diplômante (MASTER II, BPJEPS, Licence LEA, 1 stage approfondissement BAFA) ;
- 3 préparations concours.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01 novembre 2017 au 31 octobre 2018 en augmentant le nombre de jeunes BRSA suivis de 20 à 25 sans augmenter le montant financier.

Il vous est proposé d'accorder un financement de 25.000,00 € à l'association Unis Cité Méditerranée selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

<p style="text-align: center;">UNIS CITE MEDITERRANEE</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse siège social</u> : 13, Boulevard d'Athènes 13001 MARSEILLE</p> <p><u>Nom du Président</u> : Monsieur MICHEL-BECHET Bernard</p> <p><u>Adresse antenne départementale</u> : Antenne d'Aix-en-Provence : Lou Ligourès, Place Romée de Villeneuve 13090 Aix en Provence Antenne de Miramas : Molières II, 21 rue Roumanille 13140 Miramas</p> <p><u>Nom du correspondant</u> : Monsieur Mathieu GALAND</p>	<p style="text-align: center;">Insertion des Jeunes de 18 à 25 ans Bénéficiaires du RSA</p> <p style="text-align: center;">Du 01/11/2017 au 31/10/2018</p> <p style="text-align: center;">Département</p>	<p style="text-align: center;">62 jeunes précarisés dont 25 bénéficiaires du RSA ou ayant droits</p>	<p style="text-align: center;">Montant total de l'action : 305.249,00 €</p> <p style="text-align: center;">Montant accordé Année 2017 : 25.000,00€ pour 62 jeunes précarisés dont 20 bénéficiaires du RSA ou ayant droits</p> <p style="text-align: center;">Montant proposé Année 2018 : 25.000,00€ pour 62 jeunes précarisés dont 25 bénéficiaires du RSA ou ayant droits</p> <p><u>Cofinancements</u> : <u>Etat</u> : 57.909,00 € <u>Etat-ASC</u> : 55.800,00 € <u>Etat Fonjep</u> : 2.109,00 € <u>Région</u> : 38.288,00 € <u>Métropole</u> : 5.770,00 € <u>CD13</u> : 25.000,00 € <u>Ville Aix-en Provence</u> : 15.500,00 € <u>Ville Miramas</u> : 5.500,00 € <u>ASP Contrats Aidés</u> : 3.133,00 € <u>Ets public CNC</u> : 32.000,00 € <u>Fonds privés nationaux</u> : 34.715,00 € <u>Fonds privés régionaux</u> : 4.525,00 €</p> <p>Autofinancement ; aucun</p>	<p style="text-align: center;">2017.7/81</p> <p style="text-align: center;">INS-000903</p> <p style="text-align: center;">CTD du 08/09/2017</p> <p style="text-align: center;">Renouvellement de la convention 2017</p>
--	--	--	--	--

Cette dépense d'un montant total de 25.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

